

L'an deux mille six le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARACHET, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 21  
présents : 17  
votants : 21 (dont 4 procurations)

Date de convocation : 5 octobre 2006

Certifié exécutoire  
Transmis à la Préfecture  
le  
Publié, affiché le 14 OCT. 2006

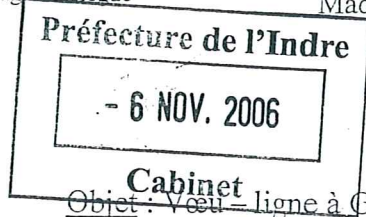
Etaient présents :

Mme FOURNIER, MM. MARSALEIX, LESSAULT, DALOT, PINCHAULT, CARANTON adjoints,  
Mmes PELLÉ-GOBIN, FOURRÉ, MM ROBIN, BRESSON, DESSEIGNE, BUTIN, FORET, LASSERRE, DAOUT, MATHÉ.

Excusés : Monsieur SIROT qui donne pouvoir à Monsieur BUTIN  
Monsieur GÉRARD qui donne pouvoir à Monsieur DESSEIGNE  
Monsieur BAILLON qui donne pouvoir à Monsieur DAOUT  
Madame BEHRA qui donne pouvoir à Monsieur FORET

Pour le Maire, l'agent délégué

Madame FOURRÉ a été élue secrétaire.



Objet : Vœu - ligne à Grande Vitesse

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 3 voix contre,

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-POITIERS qui risquerait de reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande :

- la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Extrait certifié conforme,  
Ardentes, le 14 octobre 2006

Le Maire,



Didier BARACHET

Reçu à la Préfecture  
le 16 OCT. 2006



Cabinet  
DDE

